

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE VALOIS



# AVANT-PROPOS

Le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes du Valois (CCPV), validé par les élus communautaires, distribué en information obligatoire aux communes membres et à leurs quelques 800 conseillers municipaux, a pour objectif de permettre aux élus et citoyens de mieux comprendre les actions concrètes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) appelés communément « communautés de communes », encore peu connus du grand public et pourtant à son service.

Avec l'évolution de la législation depuis plusieurs années, c'est vers ces EPCI que les communes ont progressivement transféré des compétences.

Comment l'exercice de ces compétences se traduit-il de manière concrète ? En voici quelques exemples :

En 2018, le développement économique a poursuivi sa progression spectaculaire avec l'annonce d'implantations dont les plus emblématiques sont portées par des investisseurs étrangers.

La société japonaise Kubota par exemple, développera à Crépy-en-Valois à partir de septembre 2020 l'ensemble de sa recherche européenne. Ce centre de recherche et de développement est exemplaire. Il confirme notre capacité à accueillir sur le territoire des emplois très qualifiés (ingénieurs et techniciens) en grand nombre (120 dans une première phase) et du monde entier. Fruit d'un travail acharné qui a nécessité une coopération internationale d'une part, et, d'autre part, une coopération locale de tous les acteurs (État, Région, Conseil départemental, Communauté de Communes et Commune), cet investissement devrait être le premier maillon d'une série d'implantations auxquelles le territoire accède pour la première fois.

Le rachat du Château d'Ermenonville par des investisseurs canado-libanais est un autre exemple de la confiance que les investisseurs étrangers font au territoire. Sa proximité avec l'Île-de-France et Roissy Charles de Gaulle, tout en bénéficiant des avantages d'une localisation en Hauts-de-France, sont multiples.

Le travail de la CCPV est de les faire connaître et de créer une offre foncière et immobilière adaptée.

Les entreprises déjà implantées sur le territoire ne s'y trompent pas avec l'annonce de l'extension spectaculaire du site de l'entreprise américaine Sysco-Davigel à Lagny-le-Sec.

Dans un tout autre registre, un défi majeur de l'année 2018 pour la CCPV, a certainement été la mise en place de la nouvelle collecte mécanisée des déchets. Celle-ci a été l'objet de frustrations dans certaines communes, alors que dans d'autres communes la mise en place s'est déroulée aisément. Nous savions que cette technologie innovante ne se mettrait pas en place sans difficulté. Nous regrettons les désagréments divers subis par les usagers du service, cependant, nous souhaitons aussi rappeler les avantages de cette modernisation : contrôle des coûts de collecte qui ont permis d'éviter des augmentations d'impôt, plus grande efficacité du tri sélectif, écologiquement responsable, accompagné d'une économie sur les coûts de traitement. Avec cette technologie innovante, la CCPV s'inscrit dans une inévitable transformation de la collecte sur le plan national. L'expérience acquise au cours des premiers mois de collecte permettra, j'en suis certain, de poursuivre l'amélioration du service au niveau local.

Pour refléter le dynamisme de cette année 2018, la CCPV a choisi de transformer son identité visuelle. La fleur de lys représente l'identité historique du Valois dont elle est le symbole. Dynamisme et modernité apparaissent dans le choix d'une typographie moderne. Coté couleurs, le bleu représente le coté urbain du territoire, le vert la partie rurale. Le Valois est un territoire ancien dans un monde nouveau dont il souhaite faire partie.

Ces quelques réalisations de la CCPV sont à compléter par les très nombreux exemples contenus dans ce rapport d'activité 2018 dont je vous souhaite une bonne lecture !

**Benoît HAQUIN**  
Président de la CCPV

## SOMMAIRE

- |  |  |
|--|--|
| <b>3</b> INSTANCES DÉLIBÉRANTES                        | <b>19</b> ATTIRER LES ENTREPRISES POUR CRÉER DES EMPLOIS |
| <b>4</b> COMPÉTENCES                                   |  |
| <b>5</b> ORGANIGRAMME                                  | <b>24</b> DÉVELOPPER LE TOURISME                         |
| <b>6</b> ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION | <b>27</b> PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT                      |
| <b>9</b> GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES                 | <b>31</b> ÉQUIPER ET ENTREtenir LE TERRITOIRE            |
| <b>11</b> COMMUNIQUER ET VALORISER LE TERRITOIRE       | <b>34</b> SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE                    |
| <b>14</b> AMÉNAGER LE TERRITOIRE                       | <b>36</b> DÉVELOPPER L'ART ET LA CULTURE                 |

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

**Directeur de la publication :**  
Benoît Haquin

**Rédacteur en chef :** Bruno Dellinger

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Pauline Neumann

**Secrétaires de publication :**  
Annabelle Pitet et Johanna Jandriou

**Conception et réalisation :**  
[www.doncameleon.net](http://www.doncameleon.net)

**Copyrights photos :** CCPV, ville de Crépy-en-Valois, Sylvain Larose, Bruno Decuppe



# INSTANCES DÉLIBÉRANTES

**La Communauté de Communes compte deux instances délibérantes présidées par le Président élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers.**

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des 7 vice-présidents et de 13 conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire. Il est composé de 94 conseillers, élus lors des élections municipales.

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En marge des instances délibérantes, pour atteindre l'objectif de développement du territoire et de renforcement de la solidarité entre les communes, la CCPV a mis en place des réunions de travail par compétence. 11 commissions présidées par le président de la CCPV ou l'un des 7 vice-présidents selon son domaine d'intervention ont été créées par le Conseil communautaire, dans les divers domaines de compétence de la Communauté de Communes. Instances consultatives, elles constituent des groupes de travail spécialisés :

- Commission d'appel d'offres ;
- Commission aménagement du territoire ;
- Commission tourisme, attractivité du territoire ;
- Commission culture, services à la population ;
- Commission travaux ;
- Commission environnement déchets ;
- Commission environnement eau et assainissement ;
- Commission développement économique ;
- Commission finances ;
- Commission mutualisation ;
- Commission locale d'évaluation des charges transférées.

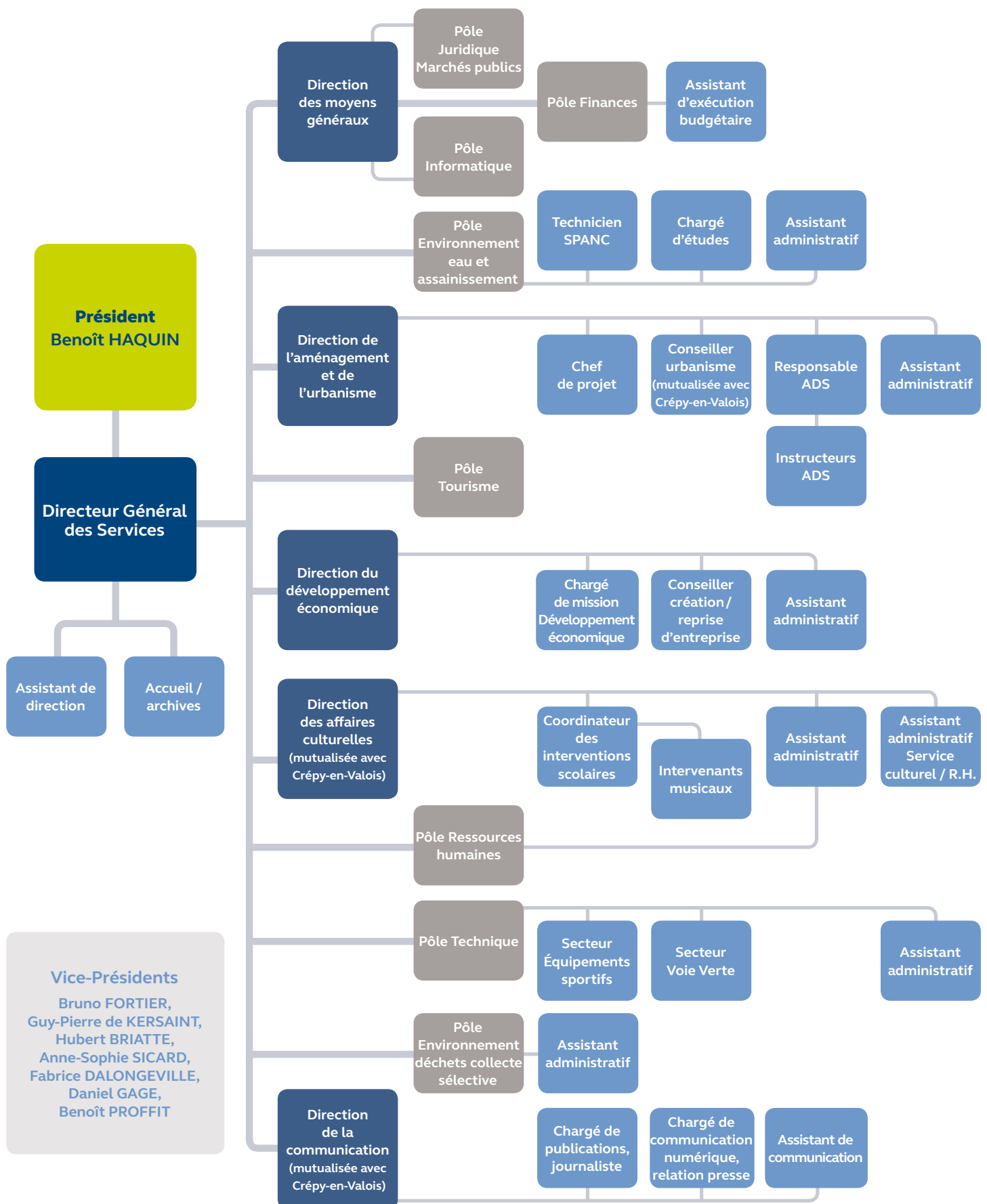


# COMPÉTENCES

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet) et se déclinent comme suit :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique et touristique ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- Actions sociales d'intérêt communautaire ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Secours incendie et sécurité ;
- Gestion, aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population, réalisation d'études en matière d'assainissement.

# ORGANIGRAMME





# ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Après une année 2017 qui a vu la Direction des moyens généraux renforcée par la création d'un pôle Juridique, 2018 a été marquée par le déménagement de l'intégralité de la direction. Désormais, l'ensemble des services dits « support » est regroupée, donnant ainsi une meilleure cohérence au fonctionnement de notre administration.

Pour rappel, la Direction des moyens généraux est composée de 5 personnes, réparties dans les pôles suivants : le pôle Administration générale, le pôle Finances, le pôle Juridique et le pôle Informatique.

# L'AVENIR SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

- Nouveaux transferts de charges.
- En lien avec l'entrée en vigueur de la FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Direction des moyens généraux a assuré le suivi des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la fixation des transferts de charges qui concernent la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), les locaux de l'Office de tourisme du Pays de Valois, la nouvelle organisation du service Culturel et la prise en compte des accords antérieurs sur le financement du Centre aquatique du Valois. Ces transferts de charges, une fois approuvés lors des Conseils municipaux, impactent les attributions de compensation des communes concernées.
- Première année de mise en œuvre du Pacte Financier de Solidarité qui permet à la CCPV de redistribuer aux communes membres, 20 % de l'évolution des recettes fiscales du milieu économique, constatée au regard de l'année de référence 2016.
- Mise en place d'un partenariat avec 3 autres Communautés de Communes pour une gestion en commun des aires d'accueil des gens du voyage via un prestataire partagé.
- L'instauration d'une méthode de suivi de la Délégation de Service Public (DSP) dédiée à l'exploitation du centre aquatique.
- L'évolution des statuts de la CCPV pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

## LES MISSIONS PONCTUELLES

### LES RÉUNIONS

La Direction des moyens généraux prépare la convocation et l'ordre du jour des instances communautaires. Ces dernières auront donné lieu en 2018 à :

- 139 délibérations (+16% par rapport à 2017).
- 6 comptes rendus de Bureaux communautaires.
- 6 comptes rendus de Conseils communautaires.

### LES MARCHÉS PUBLICS

- Passation de 10 marchés publics dont 2 appels d'offres ouverts européens (collecte du verre et maintenance des bornes et renouvellement de l'ensemble des marchés d'assurances).
- Instauration d'une procédure interne de marchés publics à destination des services de la CCPV.
- Organisation de 2 sessions de formation sur les marchés publics à destination des élus et personnels volontaires des communes membres.
- Instauration d'un groupement de commandes entre la CCPV et ses communes membres volontaires, sur des prestations mutualisables (voirie, espaces verts, équipements).

## LE SUIVI BUDGÉTAIRE

En plus des missions de suivi budgétaire habituelles, la Direction des moyens généraux a traité en 2018 :

- L'adaptation à l'évolution de la dématérialisation des documents budgétaires et comptables.
- Le contrôle et l'enregistrement comptable des régies (culture, SPANC et aire d'accueil des gens du voyage).

## L'exécution budgétaire en 2018 :

**2 885**  
mandats

**642**  
titres de recettes

### Compte administratif 2018

Fonctionnement et investissement réunis

		FONCTIONNEMENT (EN €)		INVESTISSEMENT (EN €)	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux	Amortissements	1 021 814,88	350 701,10	350 701,10	1 021 814,88
	Coordination des services	7 904 528,99	22 274 249,07	9 617 022,34	8 806 808,60
	Administration générale	676 531,12	7 855,68	55 078,60	10 045,26
	Communication	160 858,49	19 749,15	378,47	471,36
		<b>9 763 733,48</b>	<b>22 652 555,00</b>	<b>10 023 180,51</b>	<b>9 839 140,10</b>
Soutien aux communes	Secours incendie	1 820 004,34	0	0	0
	Gymnases des collèges	294 156,86	25 783,49	1 635 749,26	1 296 183,00
	Eau et assainissement	388 774,79	151 192,20	3 402,54	800,00
	Collecte et traitement des déchets	5 449 996,81	101 840,56	2 087 329,91	1 970 298,94
	GEMAPI	140 276,03	-	-	-
		<b>8 093 208,83</b>	<b>278 816,25</b>	<b>3 726 481,71</b>	<b>3 267 281,94</b>
Développement local	Associations	74 054,00	0	0	0
	Associations culturelles	41 500,00	0	0	0
	Culture, enseignement musical	763 945,35	96 963,44	30 916,74	13 345,00
	Tourisme et patrimoine	369 319,86	12 618,66	509 210,72	1 012 947,30
	Centre aquatique	1 017 312,04	209 852,43	212 131,54	3 252,39
	Transport	0	0	0	0
	Centre social rural/ESAT	36 873,16	109 385,60	2 983 971,78	2 904 986,64
	Emploi, insertion	77 124,00	0	0	0
	Aire d'accueil des gens du voyage	51 985,81	16 918,93	21 302,96	4 226,00
	Logement	0	0	0	0
	Urbanisme et aménagement du territoire	350 873,48	2 000,00	21 600,00	92 546,64
	Voirie	488 005,84	488 120,76	0	0
Observatoire	19 102,31	0	5 640,00	925,19	
Développement économique	591 986,20	5 532,06	0	725,07	
		<b>3 882 082,05</b>	<b>941 391,88</b>	<b>3 784 773,74</b>	<b>4 032 954,23</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL AVEC RAR*</b>		<b>21 739 024,36</b>	<b>23 872 763,13</b>	<b>17 534 435,96</b>	<b>17 139 376,27</b>
<b>EXCÉDENT 2018 AVEC RAR*</b>		1 738 679,08			






\* reste à réaliser

# LE PÔLE INFORMATIQUE

Il gère les parcs informatiques et téléphoniques de la CCPV. Son rôle est d'accompagner les utilisateurs internes et externes, de gérer le réseau et le système d'information de la collectivité et d'administrer les sites internet et extranet de la collectivité.

### Plusieurs actions ont été réalisées en 2018 :

- Une étude sur la mise en place du vote électronique au sein des instances communautaires.
- L'informatisation de la salle du conseil (sonorisation, projection et retour vidéo).
- Le déploiement des imprimantes réseaux et d'un nouveau photocopieur couleur.
- La mise en place d'un site web dédié aux pépinières d'entreprises du Valois.

 <b>49</b> POSTES INFORMATIQUES (DONT SERVEURS)	 <b>65</b> TÉLÉPHONES FIXES ET MOBILES	 <b>4</b> BASES DE DONNÉES (ORACLE RH, ORACLE FINANCES, PGSQL SIG, MSSQL ACT !)	 <b>4</b> SITES INTERNET (CCPV, MUSIVALES, SORTIR EN VALOIS, PÉPINIÈRES)	 <b>1,5 To</b> DE DONNÉES MÉTIERS
---	--	--	---	---





# **GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES**

Le pôle Ressources humaines a pour mission la gestion du capital humain de la collectivité. Son objectif est de mobiliser et de développer les ressources en personnel pour une plus grande efficacité.

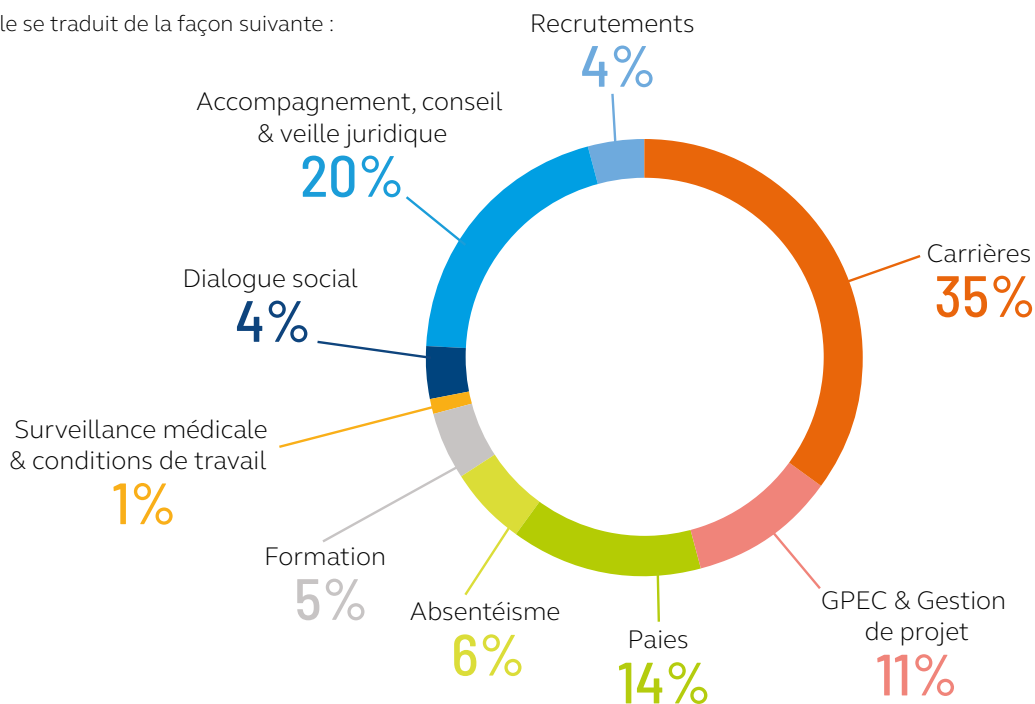
# LES ACTIONS PHARES

- Finalisation de l'accompagnement des agents de la collecte des déchets ménagers entrepris début juin 2017 (préparation des supports de communication, rencontres préalables des agents avec le coordonnateur, échanges avec la DRH du prestataire Veolia, rencontres des agents avec le prestataire...).
- Lancement des réunions thématiques avec les chefs de service pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP : régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et de l'expérience professionnelle) : création des supports de présentation, des outils de suivi, réunions... Le projet aboutira à l'analyse complète des activités de la CCPV pour mieux adapter son système de reconnaissance financière (mise en place prévue en octobre 2019).

## L'ACTIVITÉ EN 2018

L'activité du pôle est assurée par 1,4 Emploi à Temps Plein (ETP) :  
1 responsable et 1 assistante RH à 0,4 ETP.

Elle se traduit de la façon suivante :



### Données statistiques essentielles

- 6 procédures de recrutement** (analyse du besoin RH, annonce, interlocuteur du cabinet de recrutement, réponse & entretiens de recrutement)
- 100 arrêtés - 23 contrats de travail et avenants - Autres documents** (attestations pôle emploi, certificats de travail dossiers retraite...) - **Échanges avec les partenaires**
- Analyse de secteurs d'activités et répartition des tâches** (15 réunions ou entretiens individuels) - **Suivi d'état d'avancement du schéma de la mutualisation**
- 66 paies en moyenne par mois** (793 paies & indemnités) + 370 mandats de paie
- 36 arrêts de travail** (maladie, paternité, accident...) et déclarations associées
- 52 sessions de stages de formation réalisées** (inscription et suivi)
- 44 visites médicales effectuées et préparation de l'analyse des risques psychosociaux** (questionnaires RPS et tableau de suivi)
- 5 comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) organisés - 30 dossiers de saisines constitués** (y compris auprès des commissions administratives paritaires & commissions de déontologie)
- Actualisation de la base de données et des actes réglementaires - Mise en œuvre des nouvelles réglementations - Conseil les chefs de service et les agents sur la GRH et le DGS**



# COMMUNIQUER ET VALORISER LE TERRITOIRE

La Direction de la communication de la CCPV a pour objectif de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle. Garant de l'image de marque de la CCPV et de la cohérence des messages émis par la collectivité, le service assure plusieurs missions : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, animation du site internet et des réseaux sociaux, accompagnement et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

# UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LA CCPV



En 2018, la CCPV a souhaité mener un travail de réflexion sur le renouvellement de son logo qui datait de 2007. Cette volonté s'inscrit dans une démarche globale qui vise à donner

un nouvel élan à l'identité visuelle de la CCPV, à l'heure où les territoires sont concernés par les enjeux du marketing territorial. Mais surtout, l'objectif était de pouvoir créer un nouveau logo qui corresponde à l'image d'un territoire dynamique en mouvement qui se développe et qui va être amené à se développer davantage dans les années à venir.

Toute l'année, des réunions de travail ont été menées et deux présentations auprès des vice-présidents ont été organisées par la Direction de la communication. Le nouveau logo a été adopté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Le nouveau logo de la CCPV reprend plusieurs éléments représentatifs et marquants du territoire. Il a été pensé comme un trait d'union entre la tradition et la modernité. Les couleurs (bleu et vert) reflètent notre territoire à la fois rural et urbain, la fleur de lys marque les valeurs du Valois et la police de caractères épurée souligne la modernité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Direction de la communication déploie progressivement la nouvelle identité visuelle de la CCPV sur l'ensemble de ses supports de communication.

## BONJOUR VALOIS NOUVEAU LOOK, NOUVELLES RUBRIQUES

Début 2018, le magazine d'information Bonjour Valois a fait peau neuve. L'objectif était de pouvoir moderniser la forme mais aussi de répondre aux attentes des lecteurs en termes de contenu. Aussi, la Direction de la communication a lancé en janvier un sondage via la page Facebook de la CCPV afin de recueillir les avis et suggestions des Valoisien(ne)s. De nouvelles rubriques ont alors vu le jour à l'instar de la rubrique « 62 à la Une ». Celle-ci met à l'honneur une ville du territoire par numéro et permet aux lecteurs de découvrir les curiosités et les savoir-faire de leur Valois.

Bonjour Valois est publié 3 fois par an. Chaque numéro comporte 16 pages, est édité à 25 000 exemplaires et

distribué dans chaque foyer du territoire. En 2018, il est paru en avril (dossier : La collecte mécanisée des déchets ménagers), en juillet (dossier : Le budget 2018) et en décembre (dossier : La Valois rayonne dans le monde).

### À NOTER

En 2018, la CCPV a également publié son rapport d'activité des services annuel 2017. Celui-ci est paru en juillet et a été distribué à l'ensemble des communes du territoire.

## SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX UNE PRÉSENCE RENFORCÉE

Le nouveau site internet de la CCPV, lancé fin 2017, remporte un vif succès auprès des internautes. Plus moderne, plus dynamique et plus ergonomique, le site internet enregistre une bonne fréquentation en seulement un an de mise en ligne :



**40 568**  
pages vues



**17 494**  
connexions

Du côté des réseaux sociaux (Facebook et Twitter), la Direction de la communication assure une présence active sur la toile. À ce titre, elle a proposé aux internautes de nouvelles publications plus variées et ciblées. Par exemple, des infographies présentant les compétences de la CCPV ou encore des portraits vidéo d'entrepreneurs implantés sur le Valois sont venus enrichir les publications de la page Facebook de la CCPV.

#### 2018 EN CHIFFRES :



**1 410**  
**ABONNÉS**

(957 abonnés fin 2017) / 257 publications



**560**  
**ABONNÉS**

(490 abonnés fin 2017) / 272 tweets

## LES RELATIONS PUBLIQUES

La Direction de la communication organise et participe aux événements du territoire. Les manifestations institutionnelles qui se sont déroulées en 2018 sont :

- Cérémonie des vœux du président (24 janvier) ;
- Floralis du Valois - stand institutionnel (19 et 20 mai, Crépy-en-Valois) ;
- Forum des associations - stand institutionnel (8 septembre, Crépy-en-Valois).

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

## LES MÉDIAS

La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés (communiqué de presse, invitation presse, etc.).

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

## LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION UN SERVICE MUTUALISÉ

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville de Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une Direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités. Quatre agents sont affectés à la Direction de la communication.



# AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Aménager le territoire tout en prenant en compte les nouveaux enjeux est un axe prioritaire pour la CCPV. 2018 a été marquée par l'approbation du SCoT révisé et la poursuite du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle du territoire.

# LE SCoT DU PAYS DE VALOIS RÉVISÉ

## « GRENELLISATION »

La révision du SCoT lancée en 2015 répond aux évolutions législatives et juridiques (lois Grenelle notamment) mais respecte également l'obligation d'évaluation du document qui doit intervenir tous les 6 ans. L'objectif étant de réajuster, le cas échéant, le projet politique aux nouvelles réalités socio-économiques et environnementales du territoire. Une mission confiée au cabinet d'études E.A.U (Economie - Aménagement - Urbanisme).

### LES RENCONTRES AUTOUR DU SCoT EN 2018

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions motivées et son avis quant au projet de SCoT arrêté le 15 janvier 2018. Suite à son rapport et aux observations recueillies, des réunions de travail avec les élus et les personnes publiques associées ont été organisées :

- Réunion de travail suite aux avis du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées avec les élus (22 janvier).
- Réunion avec les personnes publiques associées suite à l'avis du commissaire enquêteur (5 février).

### L'APPROBATION DU SCoT RÉVISÉ

Le SCoT du Pays de Valois révisé « Grenellisation » a été approuvé par le Conseil communautaire du 7 mars 2018 et rendu exécutoire le 13 mai. L'ensemble du dossier de SCoT approuvé est consultable en version numérique sur le site internet de la CCPV, ainsi qu'au siège de la collectivité sous format papier.

### LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LE SCoT

Les documents d'urbanisme des communes, s'ils ont été approuvés avant le SCoT, doivent être rendus compatibles avec ce nouveau schéma dans un délai d'un an. Ce délai est porté à trois ans si la mise en compatibilité implique une révision du document (article L.131-6 du Code de l'Urbanisme). Dans le cadre du rapport de compatibilité, les documents d'urbanisme communaux en cours d'élaboration ou en révision doivent prendre en compte les orientations du SCoT du Pays de Valois.

### LA COMMISSION AMÉNAGEMENT

La commission aménagement de la CCPV a notamment le rôle de suivre la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres avec le SCoT. Elle rend donc régulièrement des avis sur l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Elle aborde également tout autre sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

En 2018, la commission aménagement s'est réunie à 3 reprises. Parmi de nombreux points à l'ordre du jour, elle a notamment abordé :

- La présentation de la nouvelle organisation du service « Aménagement du Territoire et Urbanisme » créée en février 2018.
- L'avis sur le projet d'implantation d'un hôtel sur la zone UE située à l'entrée de Rouville.
- La préparation de l'avis pour le SRADDET.
- L'avis SCoT et SAGE OISE ARONDE.
- Le contrat de ruralité : signature de la convention financière 2018.
- La saisine par voie électronique (Module Oxalis).

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Lancé le 9 mai 2017, le PCAET poursuit ses objectifs : définir des axes stratégiques pour mener à bien une politique climatique et énergétique locale incluant l'atténuation du changement climatique et privilégiant une économie « décarbonée ».

Dans la continuité de la phase de diagnostic, plusieurs réunions se sont déroulées en 2018 :

- Réunion de restitution des diagnostics (Energie, AIR / Gaz à Effet de Serre (GES)) ainsi que la vulnérabilité du territoire et de l'adaptation au changement climatique du PCAET (14 juin).
- Réunion de restitution du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) – Volets patrimoine et services de la CCPV (17 octobre).

## LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS

Suite à la restitution des diagnostics, la Commission « Aménagement du Territoire et Urbanisme » réunie le 4 septembre 2018 a validé la 1<sup>ère</sup> étape de sensibilisation de la démarche notamment avec la mise en place d'une concertation auprès des élus de chaque commune.

L'objectif était de recueillir les intentions et propositions ainsi que de déceler les actions existantes et les projets sur les territoires communaux susceptibles d'être inscrits dans le PCAET. Ceci afin de réfléchir communément à la stratégie climatique du Valois.

## TROIS ÉTUDES EN LIEN AVEC LE PCAET

### • Étude « La Méthanisation, potentiel de diversification et valorisation des ressources agricoles du Pays de Valois »

Cette étude est rattachée au volet agricole du PCAET et fait suite à l'étude Climagri réalisée en 2017 fixant les grandes lignes d'une stratégie d'adaptation de l'activité agricole. La CCPV souhaite aller plus loin pour le territoire du Valois et ouvrir la réflexion sur des modèles économiques non exploités à ce jour. Il s'agit d'avoir une stratégie agricole adaptée et raisonnée, mais également novatrice, accompagnant le territoire à répondre aux objectifs nationaux de développement durable, Le fil conducteur principal de l'étude est la méthanisation.

L'objectif est d'avoir une photographie des possibles en matière de méthanisation et une déclinaison des perspectives de l'activité agricole en général.

### • Étude environnementale stratégique

Avec la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (18 août 2015), les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) ont évolué en Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Par conséquent, leur contenu et les modalités d'élaboration changent. Ils doivent notamment faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique répondant aux objectifs suivants :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets.
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET.
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

En intégrant les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET, l'ESS promeut un développement durable et assure un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

### • Étude d'approvisionnement énergétique et du potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR)

Cette étude s'attache à évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire au regard des ressources disponibles et des éventuelles contraintes.

L'objectif est de construire une stratégie de production d'énergies renouvelables locales à l'échelle de la CCPV, en accord avec la stratégie issue de l'élaboration du PCAET.

En incitant au développement des projets de production énergétique locale renouvelable, cette stratégie permettra d'augmenter la place des EnR dans le mix énergétique du territoire et de tendre vers un certain degré d'autonomie énergétique.

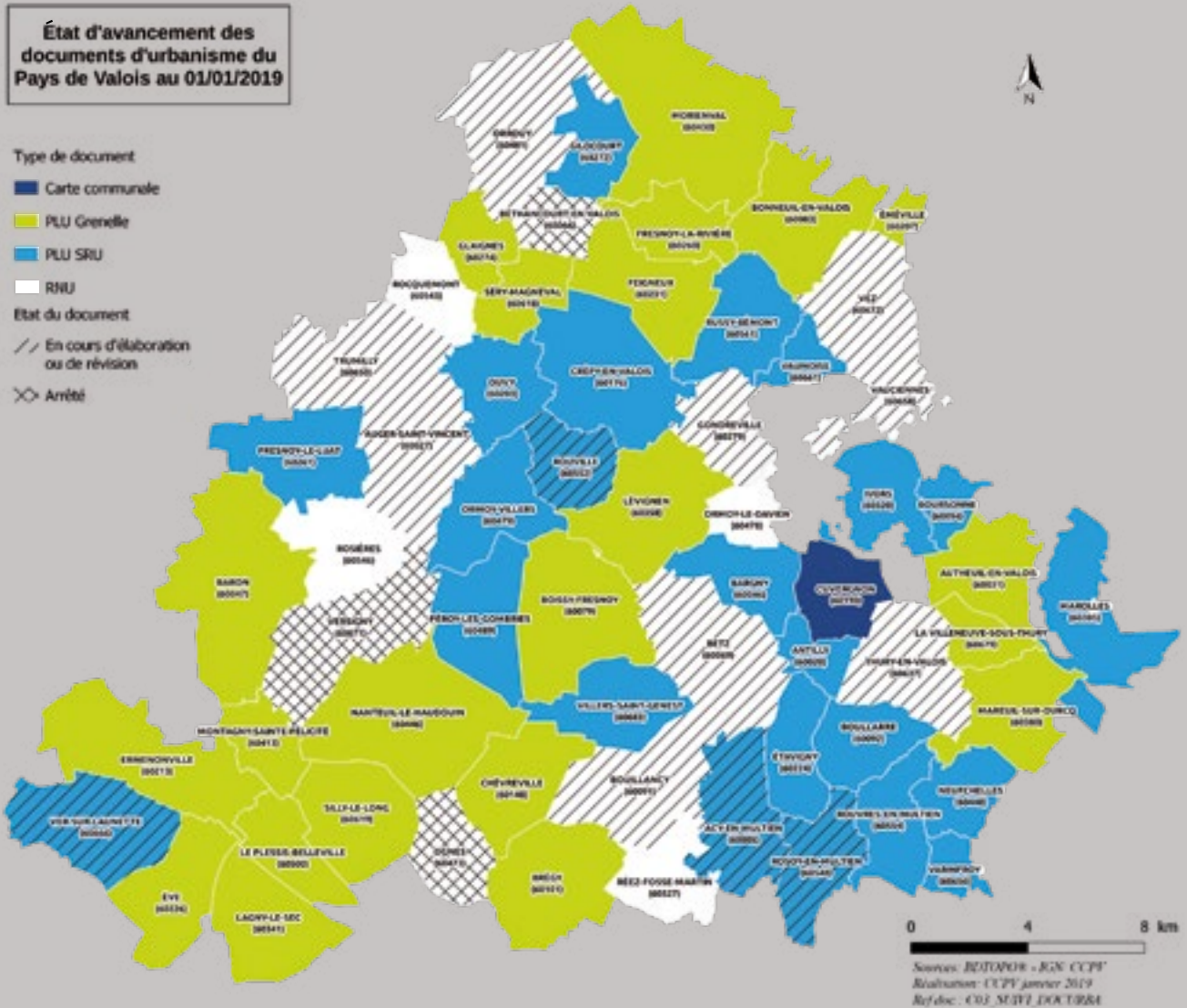


## LA CCPV GARANTE DU SCoT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'approbation du SCoT du Pays de Valois marque une nouvelle ère dans le domaine de l'urbanisme et de la planification de notre territoire. À l'occasion de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme locaux, dans sa qualité de personne publique associée, la CCPV est appelée à formuler un avis sur la base des orientations inscrites au SCoT.

### État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV

En 2018, la CCPV a accompagné 14 communes dans leur processus de révision/élaboration de leur POS/PLU et a rendu des avis sur les PLU arrêtés des communes de Oignes, Béthancourt-en-Valois, Vauciennes et Versigny.



# LE CONTRAT DE RURALITÉ

Le contrat de ruralité est un outil financier créé par l'État dont le rôle est d'impulser et d'accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et projets à conduire sur le territoire.

Le Pays de Valois s'est saisi de cette opportunité afin d'améliorer son attractivité et la qualité de vie de ses habitants. Le 22 mars 2017, un contrat de ruralité a été signé avec l'État, suivi de la signature de la convention financière annuelle le 22 juin 2017.

En 2018, deuxième année de mise en œuvre du contrat, la CCPV, en étroite collaboration avec les services de l'État, a poursuivi son travail afin d'identifier les différentes actions à engager par les maîtres d'ouvrage. Le 4 avril 2018, un comité de pilotage s'est tenu afin de présenter les projets de l'année et établir la convention annuelle.

Le 3 septembre 2018, la CCPV a signé la convention financière 2018 et a ainsi bénéficié d'une enveloppe totale de 634 325,02 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, contrat de ruralité permettant le financement de 18 actions.

# RESTRUCTURATION DU WEBSIG ET CRÉATION DE LA PLATEFORME GEOVALOIS

En 2018, la CCPV a restructuré son webSIG et a fait évoluer son outil vers une technologie plus moderne et plus ergonomique en choisissant la solution « GEO » de Business Geografic. Ce logiciel web permet de créer des applications cartographiques et offre une liberté dans la création de cartes et d'outils de gestion en fonction d'une thématique ou d'un besoin métier.

Le logiciel GEO et le logiciel d'application des autorisations du droit des sols « Oxalis » ont pu être combinés pour mettre en place « Geoxalis », logiciel alliant la gestion des autorisations d'urbanisme et la technologie SIG.

L'installation de la solution GEO s'est réalisée en mai 2018 : ensemble comprenant le générateur d'application cartographique, le module cadastre couplé au module zonage pour les PLU, ainsi que le module Geoxalis pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Après avoir parcouru les mairies du Pays de Valois afin de préparer l'arrivée de Geoxalis dans leurs établissements, la CCPV s'est concentrée sur le déploiement technique de Geoxalis et du paramétrage général du générateur GEO. Les secrétaires de mairies et les agents de la CCPV ont ensuite été formés à l'utilisation du logiciel. Cette plateforme géographique, nommée GEOVALOIS, permettra aux agents d'accéder aux informations géographiques à partir de différentes applications.

À la fin de l'année 2018, GEOVALOIS comptabilise un atlas des zones d'activités économiques et quatre autres applications cartographiques :

- La recherche cadastrale.
- Le suivi des documents d'urbanisme.
- Le SCoT regroupant les différentes cartes du DOO.
- Le Tourisme et la Voie Verte.

## LE GÉOPORTAIL NATIONAL DE L'URBANISME

Pour rappel, tous les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, etc.) doivent être mis en ligne sur le Géoportail National de l'Urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de les rendre exécutoires.

En 2018, la CCPV a participé à la mise en ligne de 14 documents d'urbanisme. Au 31 décembre 2018, 18 documents sont visibles et consultables par le public sur le Géoportail de l'Urbanisme.

**Plus d'informations sur le Géoportail National de l'Urbanisme: <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>**

# LE SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS

## SA MISSION

Il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes dotées d'un POS, PLU ou Carte Communale selon le processus suivant :

- Le pétitionnaire dépose son dossier en mairie, qui procède à l'enregistrement.
- La mairie transmet le dossier au service ADS de la CCPV, qui se charge alors de l'instruction (vérification de la conformité du projet avec la Loi et les règles d'urbanisme de la commune), et prépare une proposition d'arrêté pour le maire (accord ou refus).
- La mairie demeure l'interlocuteur des pétitionnaires.

En 2018, 1 097 dossiers ont été instruits par le service ADS de la CCPV, ce qui représente un nombre moyen de 91 dossiers par mois.

## Nombres de dossiers enregistrés en 2018 :

Permis de construire	<b>289</b>
Déclaration préalable	<b>689</b>
Permis d'aménager	<b>10</b>
Permis de démolir	<b>25</b>
Certificat d'urbanisme opérationnel	<b>84</b>

## L'ORGANISATION

Le service ADS est composé de :

- 2 personnes à temps plein.
  - 1 personne à 40 %, 1 personne à 20% qui sont mutualisées avec les communes de Le Plessis-Belleville et Mareuil-sur-Ourcq.
  - 1 responsable de service, qui est mutualisé avec la ville de Crépy-en-Valois.
- Soit au total 2,7 agents (équivalent temps plein).



# ATTIRER LES ENTREPRISES POUR CRÉER DES EMPLOIS

Le service Développement économique de la CCPV assure la promotion du territoire, aide à la création et au développement des entreprises locales afin de créer de l'emploi.

# LES ACTIVITÉS ENDOGÈNES

**Le service Développement économique de la CCPV organise régulièrement des rencontres avec les entreprises du territoire afin de les accompagner dans leur projet. Prendre en compte leur besoin de développement permet d'apporter de la richesse au territoire et de créer in fine de nouveaux emplois.**

En 2018, le service Développement économique a rencontré 16 entreprises déjà implantées dans le Valois. Parmi elles, 9 ont un projet de développement.

## QUELQUES RÉUSSITES D'IMPLANTATION ENDOGÈNES EN 2018 :

- **Cosmétik City**  
Vente de produits cosmétiques pour les professionnels et les particuliers.  
Changement de site pour permettre la vente aux particuliers et le développement de nouvelles activités (ex : installation d'un salon de coiffure).
- **Maison Boyer**  
Entreprise située à Duvy et rachetée en 2018. Développement des activités peinture par l'achat de nouvelles machines.  
Redéploiement de l'activité cymaise.
- **Davigel**  
Fournisseur de produits frais et surgelés.  
Agrandissement de leur site de Lagny-le-Sec.
- **SFA**  
Fabricant de pompes et de broyeurs.  
Agrandissement de leur site de Brégy.
- **STEF**  
Transport et logistique de froid.  
Acquisition de nouveaux marchés, augmentation du personnel sur le site de Le Plessis-Belleville.
- **Le château d'Ermenonville**  
Rachat du château et redéveloppement de l'activité hôtellerie et restauration.

# LES ACTIVITÉS EXOGÈNES

## LA PROSPECTION SOUS-TRAITÉE

Afin de répondre à un maximum de projets d'implantation, le service Développement économique a multiplié les partenariats. L'objectif est de diversifier les domaines d'activités afin que les habitants puissent travailler près de chez eux.

### • Le partenariat Regional Partner

Ce partenariat promeut les atouts des territoires auprès des entreprises à fort potentiel de développement. Régional Partner prospecte les entreprises, identifie les projets d'implantation et les oriente afin de favoriser leur concrétisation sur le Valois.  
En 2018, le service Développement économique a répondu à 36 projets Regional Partner.

### • Les partenariats institutionnels

- La Région Hauts-de-France a confié à un prestataire, GEOLINK, la recherche de projets nationaux susceptibles de s'implanter sur la Région. En fonction des demandes, elle redistribue les projets aux territoires concernés. En 2018, le service Développement économique a répondu à 26 projets.
- Par ailleurs, la Région externalise la prospection étrangère à une agence de développement (Nord France Invest). En 2018, la CCPV a répondu à 45 projets émanant de Nord France Invest.
- Depuis 2014, la CCPV adhère à AGROSPHERES, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire. Il apporte ses connaissances pour aider à accompagner les entreprises de l'agroalimentaire du territoire.

## LA PROSPECTION EN PROPRE

La CCPV fait connaître son territoire en participant (en tant qu'exposant) à des salons professionnels, comme le Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI). Elle était également présente en tant que visiteur sur des salons spécifiques (SITL). Lors de ces événements, le service Développement économique rencontre les aménageurs et promoteurs. Pour implanter, il convient d'avoir une connaissance affinée des locaux et terrains disponibles. Ce partenariat avec les professionnels de l'immobilier a permis de détecter des projets d'agrandissements d'entreprises sur le territoire.

### Exemples d'implantation exogènes en 2018

- **SIPA** : prototypage de pièces en polystyrène expansé (6 emplois au démarrage).
- **Kubota** : conception de machines-outils agricoles (120 emplois à terme).
- **Valois fermeture** : menuiserie d'extérieur (4 emplois).
- **B'N Bicyclette** : vente et réparation de vélos (1 emploi).
- **OT'Metric** : vente en gros d'accessoires et d'équipements électroniques (1 emploi).
- **Shatel** : import-export d'équipements de télécommunication (1 emploi).
- **Corex France** : groupage et expédition de colis vers l'Afrique (3 emplois).
- **Câlins-doudous** : garde d'enfant de 0 à 3 ans (4 emplois).

# LA GESTION DU FONDS DE REVITALISATION HUTCHINSON

Suite à un plan de départ volontaire, l'entreprise Hutchinson située à Boissy-Lévignen a une obligation de revitalisation du territoire. En effet, pour compenser les impacts sur le bassin d'emploi du Valois, elle doit soutenir le développement ou l'implantation de PME et de projets créateurs d'emplois par la création d'un fonds de revitalisation. Il a été décidé en lien avec l'entreprise, les services de l'État et le cabinet Alixio que la CCPV en aurait la gestion administrative et le cabinet Alixio la gestion financière.

À ce titre, la CCPV accompagne les entreprises du territoire en validant leur éligibilité et en analysant et formatant le dossier de candidature. Chaque projet est présenté en Comité d'Engagement de la convention de Revitalisation, qui statue sur les modalités et le montant de l'aide attribuée. Le suivi des créations d'emplois et le versement des aides sont assurés par le cabinet Alixio Revitalia.

En 2018, 5 entreprises du territoire ont pu bénéficier du dispositif. Soit un total de 26 emplois aidés pour 130 000 € distribués.

# LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Connaître les entreprises et les acteurs du territoire est une part importante de la mission du service Développement économique. C'est pourquoi, en collaboration étroite avec la Direction de la communication, il les invite régulièrement à des événements.

En 2018, le service proposait à ses entreprises des places de concert gratuites en partenariat avec le service Culturel de la CCPV. L'occasion pour ces entreprises de rencontrer leurs interlocuteurs privilégiés de la CCPV.

Par ailleurs, pour mieux se faire connaître des entreprises déjà implantées, la CCPV intervient régulièrement dans les Business Club du territoire à qui elle apporte son soutien. En 2018, deux clubs intervenaient sur le territoire, il s'agit d'Activ Business et de Business Women.

# LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le service Développement économique a pour but de développer l'ensemble du territoire de manière pérenne et cohérente. Dans cet objectif, plusieurs études sont en cours :

- Étude de faisabilité pour le développement d'une nouvelle ZAEI sur Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long (Société d'aménagement de l'Oise / CCPV).
- Étude et travaux d'accès pour la desserte de l'extension de la zone commerciale à Crépy-en-Valois (Société d'aménagement de l'Oise / CCPV).
- Étude de réhabilitation du quartier gare de la ville de Crépy-en-Valois à destination d'équipements économiques, culturels et d'habitations (Société d'aménagement de l'Oise / CCPV / Ville de Crépy-en-Valois)
- Étude de faisabilité pour la création d'un parc de sculpture monumental en plein air (ARTCURIAL / CCPV).

## LA FORMATION ET L'INSERTION EN LIEN AVEC LES BESOINS DES ENTREPRISES

**La CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur le territoire. Ainsi, la formation fait partie intégrante de la politique de développement économique impulsée par la CCPV. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.**

### LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES OISE (MLEJ)

En 2018, la MLEJ a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) constitue les axes essentiels de son action.

La MLEJ a aussi organisé et participé à de nombreuses actions en faveur de l'insertion professionnelle, en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MLEJ est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 79 124 € en 2018.

# HÉBERGER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES EN CRÉATION

## L'ESPACE VALOIS ENTREPRENDRE (EVE)

La pépinière d'entreprises du Valois, Espace Valois entreprendre (EVE), se trouve au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Elle met à disposition 14 bureaux équipés sur un plateau de 460 m<sup>2</sup>.

Dédiée aux entreprises en création ou nouvellement créées, la pépinière a pour objectif d'aider ces dernières dans leur lancement et la pérennisation de leur activité. Pour cela, chaque entrepreneur dispose d'un soutien matériel (bureau), d'outils techniques, mais aussi d'un suivi personnalisé.

L'EVE a bénéficié en 2018 du relooking de ses locaux pour améliorer le confort des entrepreneurs locataires.

En 2018, sept entreprises ont bénéficié de ce dispositif d'accompagnement au sein de la pépinière. L'une d'entre elles s'étend actuellement sur deux bureaux.

Entreprise	Activité
ACSH	Installation de contrôles d'accès
PTL Express (anciennement Fox Logistics)	Affrètement et organisation de transports
CORIOLIS FLUIDES	Conseil et ingénierie en solutions de vide industriel
Compteur Energie.com	e-commerce de produits multimarques dans le domaine énergétique
TATCHOO	Commerce d'accessoires et équipements de télécommunication
OTMETRIC	Commerce d'équipements industriels de comptage et de mesure
EASY ROAD	Commerce de voitures et accessoires

Au 31 décembre 2018, 8 bureaux sur 14 étaient occupés, soit un taux d'occupation de 57 %.

## LE BÂTIMENT INDUSTRIEL LOCATIF (BIL)

Pour soutenir les jeunes entreprises et minimiser la prise de risque financière, la CCPV met à disposition des TPE récemment créées et des artisans qui lancent leur activité le Bâtiment Industriel Locatif (BIL). Située dans la zone industrielle de Crépy-en-Valois, cette pépinière d'entreprise dispose de 7 cellules de 150 m<sup>2</sup> chacune qui sont proposées à la location pour un prix modéré. En 2018, toutes les cellules étaient occupées.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ENTREPRENEURIAL

La CCPV accompagne gratuitement les porteurs de projet entrepreneurial dans les différentes démarches de création, de reprise ou de développement d'entreprise. Les rendez-vous sont personnalisés et confidentiels. Un accompagnement est proposé pour les différentes étapes du projet.

Pour ce faire, la CCPV est partenaire de la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) « Initiative Oise Est » (IOE). Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires grâce à différents types de prêts à taux 0 (sans garantie ni caution) : prêts d'honneur PFIL.

### 2018 en chiffres :

- 17 porteurs de projet ont bénéficié de financement à taux 0
- 10 créations d'entreprise
- 3 reprises d'entreprise soit un total de 148 000 € empruntés
- 25 emplois créés ou pérennisés
- 86 porteurs de projet accompagnés
- 137 rendez-vous
- 32 519 € de subvention versée en 2018 à Initiative Oise Est par la CCPV

## LE PARTENARIAT CCPV / PÔLE EMPLOI

Depuis 2015, la CCPV est partenaire du Pôle Emploi de Crépy-en-Valois pour accompagner les demandeurs d'emploi ayant un projet entrepreneurial. Le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV effectue des permanences régulières dans les locaux du Pôle Emploi. La CCPV fait un retour auprès de Pôle Emploi sur le déroulé de ces accompagnements. Cette action permet une meilleure prise en charge et un bon suivi du demandeur d'emploi. En 2018, les permanences et rendez-vous individuels ont laissé la place à des ateliers en groupe mensuels.



# DÉVELOPPER LE TOURISME

Suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la Loi NOTRé, la compétence Tourisme est devenue intercommunale. La loi inclut l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique. S'y ajoutent l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire.

Dans ce cadre, la CCPV poursuit et engage des projets à vocation touristique afin de renforcer l'attractivité du territoire et s'appuie sur le savoir-faire de l'Office de tourisme du Pays de Valois pour en faire la promotion.



# LA VOIE VERTE

## L'AMÉNAGEMENT

En 2018, la CCPV a finalisé l'aménagement de la Voie Verte sur l'ancien délaissé ferroviaire entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq. À hauteur de Boissy-Lévignen où la Voie Verte croise la RN2, des travaux de sécurisation ont été réalisés : matérialisation d'un passage piéton, pose de bordures et de panneaux, et implantation de barrières pour empêcher les véhicules motorisés d'accéder à la Voie Verte.

Dans le Bois du Roi, l'aménagement d'un accès permet désormais aux usagers de descendre sur le chemin de Grande Randonnée et de rejoindre Ormoy-Villers/Rouville/Crépy-en-Valois en toute sécurité. En parallèle, quelques places de stationnement à l'orée du bois de Rouville ont été réalisées.

En accord avec le Bureau communautaire du 13 septembre 2018, des panneaux d'informations touristiques, des bancs et des tables de pique-nique seront posés en 2019 pour le confort des randonneurs.

## L'ENTRETIEN

Depuis 2018, la CCPV gère en interne l'entretien de cet aménagement. 18 km linéaires, pour une surface végétalisée de 12 hectares, sont à traiter et préserver.

Au total, 3 agents ont en charge l'entretien de cet ouvrage. Tontes, débroussaillages et d'abattage d'arbres tombés ou dangereux sont nécessaires. Les branchages et broussailles broyés sont mis à profit pour tapisser la piste cavalière, afin d'apporter un confort idéal pour les chevaux et leur cavalier.

Cette année de mise en œuvre d'entretien aura permis aux visiteurs du site de profiter d'un cadre agréable, qu'ils soient promeneurs, sportifs ou cavaliers.

## L'ANIMATION

En septembre, la Voie Verte a accueilli le « festival de la Voix Verte », porté par la commune de Betz. Celui-ci a rencontré un vif succès. Les randonneurs et festivaliers ont ainsi pu profiter de concerts variés et rencontrer les acteurs du territoire, notamment l'Office de tourisme.

# UNE MARQUE DE TERRITOIRE À CRÉER

**Le territoire administratif de la CCPV n'a aujourd'hui pas de réelle visibilité pour un excursionniste ou pour un touriste. C'est pourquoi la Communauté de Communes a la volonté de se doter d'une stratégie de développement touristique.**

Pour ce faire, des réflexions avec les Communautés de Communes du Pays de l'Ourcq et de Retz-en-Valois ont été engagées tout au long de l'année.

Le but est de proposer des offres attractives aux visiteurs et de raisonner en termes de destination touristique en s'affranchissant des limites administratives. C'est pourquoi une 1<sup>ère</sup> phase d'échanges s'est opérée avec la Communauté de Communes de Retz-en-Valois, territoire similaire à la CCPV, à bien des égards. En effet, les deux intercommunalités disposent d'une histoire commune, d'un nom commun et prestigieux, d'un patrimoine exceptionnel et d'espaces naturels préservés propices à la découverte du territoire.

Le premier acte de ce rapprochement est la signature, en décembre 2018, d'un accord-cadre entre les deux collectivités.

# LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Pour créer une marque de destination et favoriser l'implantation de projets touristiques, le service Développement économique et touristique se tient régulièrement informé des tendances liées au tourisme et participe activement à des événements :

## RENCONTRES DU TOURISME CULTUREL AU LOUVRES LENS

Des intervenants issus du monde culturel, touristique et économique ont partagé leurs expériences autour de tables rondes.

## RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

- Les 2<sup>ème</sup> Rencontres des acteurs du tourisme du Valois.
- Les Rencontres des acteurs du Soissonnais et du Valois.
- Les rencontres prestataires organisées par l'Office de tourisme du Pays de Valois.
- Les rencontres lors du suivi des implantations de projets touristiques (Butte de Montigny / château d'Ermenonville...).
- Les rencontres avec des spécialistes de la faune et de la flore et des historiens passionnés par le territoire et son histoire. L'idée étant d'apporter aux visiteurs un éclairage sur l'histoire des lieux (exemple de la Voie Verte).

# L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE VALOIS

L'accueil, l'information et la promotion du Valois sont les principales missions de l'Office de tourisme du Pays de Valois. Situé à Crépy-en-Valois, il offre un conseil éclairé aux touristes et aux habitants sur l'offre touristique du territoire.

## 2018 EN CHIFFRES

<b>10 211</b> visiteurs uniques pour le nouveau site internet (depuis le 14 mai : + 44,65% par rapport à 2017)	<b>15 000</b> brochures et dépliant ont été distribués
<b>+ 50%</b> de suiveurs sur Facebook (393 publications et 7 concours)	<b>3 202</b> personnes reçues et conseillées
<b>15</b> groupes reçus (10 000€ de recette dont plus de 8 500€ reversés à l'économie du territoire)	<b>+ 77%</b> sur Instagram (99 publications dans l'année)
<b>1 366</b> produits vendus (les ventes de la boutique et le nombre de fournisseurs locaux augmentent : 9 061 € de recettes pour un panier moyen de 15,66€)	

## LES NOUVEAUTÉS ET ACTIONS PHARES EN 2018

- Animation du réseau des prestataires, par le biais de rendez-vous, de réunions, d'aide aux porteurs de projets, de visites de prestataires et de mise à jour du site professionnel.
- Organisation du Festival des 35 clochers en Vallée de l'Automne (6 et 7 octobre, thématique sur la guerre 1914-18).
- Création de la carte touristique du Pays de Valois avec des acteurs locaux (CCPV – prestataires).
- Participation à de nombreux événements (Floralys du Valois, au salon Crépy Events Brick, au forum des associations de Crépy-en-Valois, aux Journées Européennes du Patrimoine, etc.).
- Organisation des 2<sup>ème</sup> Rencontres des acteurs du tourisme au Bois de Rosoy, journée de conférence, ateliers de réflexion et découverte du site.
- Organisation d'un éducteur « Le Valois vu du ciel ».
- Organisation d'ateliers numériques pour les prestataires.
- Professionnalisation du matériel de la boutique.
- Participation aux réunions du Club Groupe et Club Indicateurs à Oise Tourisme.
- Travail avec les offices de tourisme et territoires voisins (Senlis, Villers-Cotterêts, Pierrefonds, Compiègne)
- Accueil de la TV régionale (WEO TV) et d'un groupe d'instagrammeurs/influenceurs.



# PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La CCPV prend en compte la question environnementale dans son ensemble pour sensibiliser la population, les élus et les industriels à la préservation de l'environnement et des richesses naturelles du Valois.

# LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## 2018 : COLLECTE MÉCANISÉE

### L'innovation et la sécurité au service de la collecte des déchets ménagers

La collecte mécanisée est un service innovant et sécuritaire mis en place en juin 2018 par la CCPV et géré par le prestataire Veolia. Il répond à un triple objectif : réduire les impacts financiers et environnementaux, tout en améliorant la qualité du service auprès des usagers et les conditions de travail des agents de collecte.

### Ce qui a changé

- **Une collecte toutes les semaines des emballages et papiers :** la fréquence de ramassage a été augmentée et des bacs jaunes de plus grande capacité ont été remis pour faciliter le geste du tri des usagers.
- **Une collecte modernisée :** les camions sont munis d'un bras articulé latéral piloté par le conducteur depuis sa cabine, qui saisit automatiquement les bacs présentés sur les trottoirs.
- **Des bacs adaptés à collette :** près de 42 000 bacs roulants ont été distribués à l'ensemble des adresses du Valois (maisons, immeubles, établissements collectifs et professionnels) : des bacs jaunes destinés au tri des emballages et papiers et des bacs noirs pour y déposer les ordures ménagères résiduelles.

### La modernisation du transfert ferroviaire des déchets

Les camions de collecte mécanisés sont équipés de caissons amovibles. Une fois la tournée effectuée, le conducteur procède à la dépose du caisson rempli sur le rail grâce à un système de translation mécanique. Le transfert ferroviaire des déchets est ensuite opéré depuis la gare d'Ormoy-Villers jusqu'à Villers-Saint-Paul où se situent les installations de tri et de valorisation du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

### L'amélioration des performances de la collecte sélective en 2018

**160 kg de déchets valorisables par habitant = 41 % du poids de la poubelle ménagère (soit + 10 kg par rapport à 2017)**

	2017		2018	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab	
Emballages & papiers	54	3 470	62	
Verre	25	1 476	26	
Déchets de jardin	63	3 527	63	
DEEE*	0,6	26	0,5	
Encombrants	5	248	4	
TLC**	4	252	4	
Ordures ménagères	244	13 606	232	

\* Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés

\*\* Textiles, linge de maison et chaussures

Depuis le lancement du mode de collecte mécanisé, l'évolution des déchets collectés est très favorable. Les quantités d'emballages et papiers triés ont augmenté très rapidement (+ 16 % par rapport à 2017), tandis que celles des ordures ménagères résiduelles diminuent sensiblement (- 4 %).

## UN SERVICE PROCHE DES USAGERS

Le service Environnement-déchets s'attache à offrir un service de proximité aux administrés par :

- La gestion des réclamations des usagers.
- Le contrôle de l'exécution des collectes.
- Le suivi de la qualité du tri des déchets.
- La promotion et le soutien d'opérations de prévention et tri des déchets.
- La participation aux animations initiées par les écoles et communes.
- L'édition d'un nouveau guide pratique du tri, d'un calendrier de collecte et diffusion régulière d'informations dans le *Bonjour Valois*.

## LES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT

**100 € dépensés pour la gestion des déchets correspondent à :**

**28 €**

pour les déchetteries, le transport et le tri des emballages et papiers et encombrants en centre de tri et le compostage des déchets de jardin

**27 €**

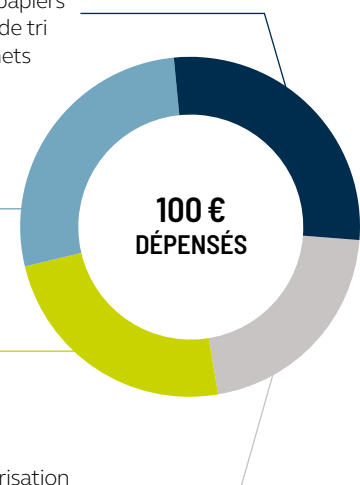
pour la collecte des déchets triés

**24 €**

pour la collecte des ordures ménagères

**21 €**

pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères.



Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2018 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets.

# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La CCPV détient la compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif et la compétence réhabilitation qui permet aux usagers de bénéficier de subventions pour la mise aux normes de leur assainissement individuel.

## LES CONTRÔLES

La CCPV gère en régie l'intégralité des contrôles du SPANC. Toutes les prises de rendez-vous sont assurées par le service ainsi que la facturation des redevances et la gestion des impayés. En 2018, les activités du service se sont traduites par :

- La réalisation des contrôles d'installation d'assainissement non collectif et la rédaction de rapports.
- L'édition de facture de redevances et de courriers.

- La transmission de conseil et renseignement lors de rendez-vous individuels.
- L'organisation de réunions publiques.
- La gestion des rendez-vous.

Dans le cadre de la campagne de contrôles périodiques en 2018, le SPANC a poursuivi sa seconde visite des installations non conformes (priorité 1) sur les communes d'Antilly, Russy-Bémont, Cuvergnon, Versigny et Vez.

**361 CONTRÔLES SPANC RÉALISÉS EN 2018, RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :**

CONCEPTION <b>69</b>	BONNE EXÉCUTION <b>36</b>	CONTRE-ÉTUDE <b>9</b>
CONTRE-VISITE <b>7</b>	PÉRIODIQUE <b>131</b>	VENTE <b>109</b>

## LE SERVICE ÉTUDES

La CCPV propose un service d'aide aux usagers, en matière d'études de définition de filière pour les installations neuves ou à réhabiliter. Durant l'année 2018, 44 conventions études ont été signées avec des particuliers, dans le cadre des projets de mise en conformité des assainissements non collectif.

## LE SERVICE RÉHABILITATION

Cette année, seuls les travaux de mise en conformité des assainissements non collectifs à Mareuil-sur-Ourcq ont été poursuivis et se sont achevés à l'été 2018. Par ailleurs, la commune d'Étavigny a lancé une campagne de réhabilitation des assainissements individuels par la réalisation des études de sol pour la définition des projets. Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2018 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC (RPQS).

# LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

**En 2018, les élus de la commission Eau et Assainissement se sont réunis à 5 reprises. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment les futures compétences (eau potable, assainissement collectif), les appels d'offres ainsi que les questions budgétaires des services Eau / Assainissement et SPANC.**

## LA GEMAPI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPV est compétente en matière de GEMAPI (GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**Pour rappel, la compétence GEMAPI, ciblée et obligatoire, s'articule autour des missions suivantes :**

- L'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**La CCPV est concernée par 9 unités hydrographiques, réparties en bassins ou sous-bassins versants, pour lesquels il existe 7 syndicats de rivières dédiés :**

- L'Automne (SAGEBA)
- La Nonette (SISN)
- L'Ourcq Aval (SIAGRO)
- La Gergogne (SIIE Gergogne)
- La Thève (SITRARIVE)
- L'Oise Aronde (SMOA)
- La Théroouanne (SMAERTA) par extension future de périmètre (en projet)
- La Grivette : pas de syndicat
- Le ru d'Authueil : pas de syndicat

La CCPV s'est substituée aux communes membres des syndicats de rivières au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De ce fait, elle adhère directement aux syndicats de l'Automne (SAGEBA), de la Nonette (SISN), de la Gergogne (SIIE Gergogne), de la Thève (SITRARIVE), de l'Ourcq Aval (SIAGRO) et de l'Oise Aronde (SMOA).

À noter que les syndicats du SIAGRO et du SIIE Gergogne sont en cours de fusion. La seconde partie de cette étape sera l'extension du périmètre de ce nouveau syndicat, aux bassins versants de la Grivette et du ru d'Authueil, d'ici 2020. Ainsi, la CCPV serait entièrement couverte par des syndicats de rivières et elle pourra leur transférer la compétence « GEMA ».

## EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA CCPV ?

La loi NOTRe impose aux collectivités de transférer à l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre, les compétences Eau et Assainissement au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toujours dans l'anticipation, la CCPV a lancé en juin 2017 un marché d'études sur les 62 communes du territoire afin de réaliser un état des lieux technique, administratif et juridique et aussi afin de réaliser un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans.

Un accompagnement jusqu'au transfert sera mené, notamment pour la reprise des contrats en cours avec les différents délégataires ou prestataires. L'objectif est d'homogénéiser les modes de gestion et mutualiser les coûts d'investissement et de fonctionnement pour ces services. La phase de diagnostic et l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement ont été réalisés courant 2018. Différents scénarii seront étudiés durant le début de l'année 2019.

## LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : ÉTUDE MUTUALISÉE

La CCPV accompagne les communes dans la révision de leur zonage d'assainissement ou la réalisation de leur zonage eaux pluviales. En 2017, un marché a été conclu avec deux cabinets d'études qui réalise les zonages de 16 communes du territoire (3 eaux pluviales et 13 assainissements + eaux pluviales). Les zonages eaux pluviales réalisés doivent être annexés au PLU de chaque commune et sont exigés par la Sous-préfecture.

## LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS : ÉTUDE MUTUALISÉE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance prévoit que les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries, etc.

C'est dans ce contexte, qu'en 2018, 31 communes se sont engagées dans cette dynamique en réalisant leur plan de gestion différenciée, dans le cadre d'un marché public conclu avec le cabinet Eco'LogiC par la CCPV.

Dans la continuité de la démarche Zéro phyto, un marché groupé avec 22 communes pour le balayage et le désherbage des voiries et caniveaux est actuellement en cours d'élaboration et sera conclu en 2019.



# ÉQUIPER ET ENTREtenir LE TERRITOIRE

Le pôle Technique a développé son activité en 2018. En plus de ses missions de l'année précédente, il assure désormais la mise en œuvre et le suivi des travaux des bâtiments de la CCPV, le repérage et le suivi de réfection des voiries et bassins d'orage des secteurs à vocation de développement économique. Il gère également un groupement de commandes de réfection de revêtements routiers en faveur des communes du Pays de Valois.

# LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

## LES GYMNASES

**La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin, Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois.**

Ces équipements ont pour mission l'accueil des collégiens du Valois dans le cadre de l'éducation physique et sportive ainsi que l'accueil des associations sportives du territoire dans le cadre de leur entraînement, compétitions, etc.

C'est en 2018 que le Conseil communautaire de la CCPV a validé le projet de réhabilitation du gymnase de Betz. Les premières démarches ont été entreprises et la mise en œuvre complète de l'ouvrage se déroulera jusqu'au printemps 2020.

## LE CENTRE AQUATIQUE DU VALOIS

En 2018, le Centre aquatique du Valois a poursuivi ses missions tant sur sa dimension de loisir ludique et sportive, qu'éducative et pédagogique.

**Pour rappel, les missions de service public permettent :**

- La natation scolaire et périscolaire (séances « Savoir Nager »).
- La surveillance de la natation dite individuelle ou libre.
- L'accès à quatre associations.
- La natation individuelle encadrée pour le grand public.
- L'accès à des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des comités d'entreprise.

Le dispositif « Savoir Nager » répond aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation nationale. Le taux de réussite aux épreuves est félicité par l'Inspection départementale de l'Éducation nationale. Par ailleurs, pour permettre l'accès à cette activité à tous les écoliers du Valois, la CCPV assure la prise en charge du transport.

# LE DISPOSITIF « AIDE AUX COMMUNES »

**Validé fin 2017, le dispositif « Aide aux communes » porté par le pôle Technique de la CCPV est devenu pérenne. Les missions proposées aux 62 communes du Valois sont les suivantes :**

## OUVRAGES RÉALISÉS EN RÉGIE

- Contrôles de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (137 bornes et bouches d'incendie contrôlées).
- Création ou réfection de tout type de marquage routier au sol de 10 communes (réfection ou création de bandes de stop, passages piétons, places de parking, etc.).

En 2018, le pôle Technique a rénové l'ensemble des sols et murs de l'Espace Valois Entreprendre à Le Plessis-Belleville.

## OUVRAGES PROPOSÉS PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES

- Réfection du revêtement de route en enrobé ou gravillonnage de 13 communes.
- Réparation de nids de poule sur la chaussée de 7 communes.
- Contrôle des équipements sportifs et jeux d'enfants, 5 communes ont participé (29 buts et 31 jeux d'enfants ont été contrôlés).

Des travaux qui ont permis aux communes, grâce aux commandes groupées, de bénéficier de coûts avantageux.



# L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCPV s'est vue attribuer la compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».**

Cette aire d'accueil, située à Crépy-en-Valois, comporte 10 emplacements d'une superficie de 230 à 240 m<sup>2</sup> chacun, délimités et numérotés, pour un total de 30 places. 5 blocs sanitaires sont mis à disposition et équipés de sanitaires, d'éclairages et d'espaces techniques.

Depuis le milieu de l'année 2018, l'aire est gérée par un nouveau prestataire qui a en charge le volet technique, le respect de la réglementation, ainsi que le volet relationnel et social auprès des résidents.

Cette année, l'aire a fait l'objet de travaux permettant l'accueil de plusieurs familles lors du deuxième trimestre 2018.

# LE SECOURS INCENDIE

**La CCPV assume une contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).**

Elle a également participé, pour la dernière fois, aux dépenses du Centre de Première Intervention (CPI) basé à Brégy, puisque celui-ci a été fermé fin 2018.

Pour l'année 2018, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 820 004 € (dont 1 819 735 € pour le SDIS). Cela représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Quant au SDIS, il représente 8,4 % des dépenses totales de fonctionnement du compte administratif de la CCPV.



# SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations participent pleinement à la dynamique du territoire. Pour leur permettre d'élargir leurs champs d'actions, la CCPV les soutient dans leur développement.

## L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS EST ÉTUDIÉE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- Être constitué en association.
- Présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié.
- Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions. En effet, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient déjà largement les associations sportives en leur mettant à disposition ses gymnases et le Centre aquatique du Valois.

### Au titre des projets de territoire, des centres sociaux et des associations diverses, 24 associations et 3 centres sociaux ont été subventionnés par la CCPV en 2018 :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2018
L'Usine à danses	23 500 €
L'Usine à danses (20 <sup>ème</sup> anniversaire)	500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Centre Culturel MJC théâtre jeune public	11 000 €
Amis Musée Archerie Valois	3 500 €
Roches et carrières	3 000 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 205 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 226 €
MJC Feigneux (jours de fêtes)	2 500 €
MJC Feigneux (jours de fêtes) (15 <sup>ème</sup> édition)	500 €
Compagnie de la Fortune – théâtre en soi	2 350 €
FSE Gérard de Nerval – Crépy-en-Valois	1 659 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 560 €
Association bec à foin	2 000 €
Jazz band du Valois	954 €
Foyer rural du Valois Multien	750 €
Foyer rural du Valois Multien (création du festival de la voix verte)	500 €
Clairval	500 €
Cent histoires	500 €
Passages en scènes	500 €
Bols d'air	500 €
Rock'n Oise	850 €
Outil en mains	500 €
Crépy triathlon (organisation championnats de france de bike & run)	250 €
CENTRES SOCIAUX	ATTRIBUTION 2018
Betz (espace Valois Multien)	12 750 €
Crépy-en-Valois (MJC social)	12 750 €
Nanteuil-le-Haudouin (Centre socio-culturel les portes du Valois)	12 750 €



# DÉVELOPPER L'ART ET LA CULTURE

Pour l'année 2018, l'action de la Direction des affaires culturelles de la CCPV a porté sur les axes principaux qui sont l'enseignement artistique et culturel (EAC), la diffusion de spectacles vivants, avec la saison de spectacles « Musivales », l'ouverture vers le patrimoine et les relations avec les associations culturelles et l'accompagnement de projets. Elle assure également le suivi du contrat de Ville du quartier Kennedy de Crépy-en-Valois pour la CCPV.

# LE REGROUPEMENT DES ÉCOLES DE DANSE ET DE MUSIQUE

**Le travail entamé depuis plusieurs années autour du regroupement des écoles de musique et de danse s'est intensifié en 2018.**

## LES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- Augmenter la lisibilité de l'offre actuelle.
- Accroître l'attractivité du Valois par une offre culturelle conséquente.
- Accéder au statut de conservatoire labellisé Danses et Musique.

Cette nouvelle organisation regroupera, sous un mode de gestion publique, les associations L'Usine à Danses, École de musique Erik-Satie, École de musique du Valois et le service des musiciens-intervenants. Elle permettra également de résoudre les problématiques actuelles de compétences, de gouvernance et de ressources humaines.

# LES MUSIVALES SPECTACLE VIVANT

## 2018 EN CHIFFRES

<b>13</b> spectacles	<b>2 817</b> spectateurs (soit 217 par spectacle en moyenne)
<b>132</b> spectateurs ont utilisé le tarif de groupe	<b>180</b> spectateurs ont utilisé la gratuité pour les - de 10 ans



Dans sa programmation culturelle, la CCPV met un point d'honneur à varier les genres : danse, musique classique, jazz, théâtre...

## Plusieurs points de vente pour la billetterie :

- À l'Office de tourisme de Crépy-en-Valois.
- Au Bureau d'informations touristiques d'Ermenonville.
- Sur le site internet : **[www.musivales.fr/billets](http://www.musivales.fr/billets)**

# LES PATRIVALES LA NOUVEAUTÉ 2018

Dans l'objectif de faire découvrir le patrimoine du Valois, un cycle de conférences a débuté en octobre sur des thèmes aussi variés que les châteaux du Valois, la Résistance entre 1940 et 1944, les granges d'îmières, les templiers, etc. Ces conférences ont réuni un public de 48 personnes en moyenne.

# LIEN AVEC LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



En plus de l'attribution des subventions, la CCPV accompagne les associations culturelles. Le but étant de répondre à l'un des enjeux identifiés lors de l'étude Culture / Projet de territoire à savoir, concertation avec les acteurs culturels locaux et de structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative.

À titre d'exemple, la Direction des Affaires Culturelles a pris part à l'organisation du festival Des Livres & Vous de Crépy-

en-Valois en prenant en charge la communication du festival et le transport des classes participantes. L'objectif est de développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et de renforcer leur attractivité. Le service Culturel, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Valois, a créé le guide culturel SORTIR EN VALOIS. Ce guide est également digital avec un site Internet et une application pour smartphones à télécharger. Parmi les associations accompagnées par la CCPV, retenons le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois pour les spectacles en direction du public scolaire, l'Usine à Danses, Roches et Carrières, la compagnie théâtrale de la Fortune - théâtre en soi, les Amis du Musée de l'Archerie et du Valois, l'École de musique du Valois et Radio Valois Multien.

# ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL, INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

La CCPV propose les services de musiciens-intervenants aux écoles du Valois. Avec ce dispositif, 47 classes et 1 200 élèves bénéficient chaque semaine d'initiation à la musique.

## ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019 EN CHIFFRES

47 classes	PRÈS DE 1 200 enfants
10 communes	45 minutes par semaine

Pour qu'une classe bénéficie d'un musicien-intervenant, l'enseignant doit en faire la demande auprès de l'inspection académique de circonscription (courant mai). Le projet est construit par l'enseignant et le musicien-intervenant, il doit être conforme aux programmes scolaires. Le service Culturel de la CCPV est à la disposition des mairies pour présenter cette action aux conseils d'école. Les installations de petites enfance bénéficient des interventions musicales pendant 4 h par semaine sont : crèche, halte-jeux et relais des assistantes maternelles (RAM) de Crépy-en-Valois, RAM de Le Plessis-Belleville. Au total, les interventions scolaires et extra-scolaires des musiciens-intervenants représentent **40 heures hebdomadaires**.

# LES ORCHESTRES À L'ÉCOLE

L'action Orchestre à l'école concerne, cette année scolaire, **5 orchestres (120 élèves)** :

- CM1 de l'école Jean-Cocteau de Crépy-en-Valois (2 classes),
- CE1-CE2 de l'école Jean-Charron de Boissy-Fresnoy,
- CE2 de l'école Paul-Delacroix de Betz,
- CE2 de l'école Jean-Daudré de Lagny-le-Sec.

Les instruments de musique sont prêtés pour l'année scolaire aux élèves. Le travail se présente en deux moments complémentaires : par groupe instrumental (pupitre) puis en

orchestre réunissant l'ensemble de la classe.

Une «master-class» regroupant les orchestres est organisée chaque fin d'année, avec la participation d'un groupe de musiciens professionnels : les élèves présentent leur travail et jouent avec les musiciens lors d'un concert pour conclure cette journée.

Cette journée a fait l'objet d'un mécénat de la part de la fondation Daniel et Nina Carasso, via l'association nationale Orchestres à l'école. L'achat d'instruments a été soutenu par la Région des Hauts-de-France (au titre de la politique de la Ville) et l'association nationale Orchestres à l'école (par la fondation Bouygues).

## LA MUTUALISATION DE LA COORDINATION CULTURELLE AVEC CRÉPY-EN-VALOIS

En 2017, un poste de directeur des affaires culturelles et patrimoniales mutualisé avec la Ville de Crépy-en-Valois a été créé. Ses missions sont les suivantes :

- Piloter le regroupement des écoles de musique et de danses,
- Développer le réseau de lecture publique sur le Valois,
- Assurer la cohérence et le développement de la vie culturelle sur le territoire, notamment pour le spectacle vivant et les grands rendez-vous culturels.
- Assurer le suivi du contrat de Ville du quartier Kennedy de Crépy-en-Valois pour la CCPV.



**La Passerelle**

62, rue de Soissons  
60800 Crépy-en-Valois  
03 44 88 05 09  
info@cc-paysdevalois.fr  
www.cc-paysdevalois.fr

**Horaires**

Lundi et mardi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h30  
Mercredi et jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30